



REGLEMENT INTERIEUR – GALERIE FRANCVAl

La galerie Francval est une salle d'exposition de la commune d'Arpajon, située en plein centre-ville.

La Galerie accueille les projets à caractère culturel et artistiques mais aussi les boutiques éphémères artisanales à vocation de se faire connaître.

ARTICLE 1- MODALITES D'INSCRIPTION :

Pour toute exposition à la galerie, le formulaire de demande devra être dûment complété et envoyé soit par mail à : domaine.public@arpajon91.fr, soit par courrier à : Hôtel de Ville- 70 Grande Rue- 91290 ARPAJON , soit transmis sur le site internet de la ville.

Le dossier devra être complété de supports visuels.

La demande sera alors étudiée et instruite par la commission d'attribution. Les candidats sont informés par courrier de l'avis favorable ou non de la demande.

Les candidats retenus, devront remplir la convention de mise à disposition de la galerie, fournir une attestation d'assurance à responsabilité civile, le règlement de la somme due, des visuels en HD pour pouvoir communiquer sur les expositions artistiques et culturelles. Les demandeurs assureront elles-mêmes leur communication.

ARTICLE 2 – MODALITES D'UTILISATION :

Dans le cadre d'un groupement de plusieurs utilisateurs de la galerie, chaque utilisateur devra présenter une demande à la commune d'Arpajon et formaliser son utilisation contractuellement.

Aucune sous-location n'est autorisée.

Equipements mis à disposition :

- Tables
- Tables rondes
- Chaises
- Tiges grands modèle 40 ou petit modèle 20
- Crochets
- Grilles caddie
- Colonne



Accès : l'accès en voiture est possible par la grande Rue à l'entrée du 100 grande rue pour l'installation et le démontage. Le stationnement en dehors de l'installation ne sera pas autorisé.

Des parkings à proximité de la galerie sont disponibles. Un plan de stationnement est annexé au présent règlement.

TARIFS :

La ville propose plusieurs forfaits en TTC :

DUREE	EXPO ARPAJONNAIS	EXPO HORS ARPAJONNAIS	BOUTIQUE EPHEMERE ARPAJONNAIS	BOUTIQUE EPHEMERE HORS ARPAJONNAIS
1 SEMAINE	□ 285 €	□ 337 €	□ 350 €	□ 400 €

Le règlement de la location devra être effectué par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public pour valider définitivement l'inscription. Ce chèque devra être remis au plus tard à la signature du contrat.

JOURS ET HORAIRES DE MISE A DISPOSITION :

Location à la semaine du jeudi au jeudi

Arrivée à : 10h00

Départ à : 8h30

ETAT DES LIEUX :

Un état des lieux d'entrée et de sortie seront effectués par un agent de la ville et l'exposant.

MENAGE :

La ville s'engage à fournir le lieu en état de propreté. L'exposant s'engage à tenir le lieu en bon état de propreté pendant son exposition et après l'exposition. Un kit de ménage sera mis à disposition.

OUVERTURE AU PUBLIC :

Les jours et horaires d'ouverture au public sont les suivants :

De 9h00 (sauf le jour d'entrée) à 20h00



GALERIE FRANCVAl

ARTICLE 3- COMMUNICATION :

La réalisation des invitations reste à la charge de l'exposant. Le locataire peut solliciter la ville pour ses supports visuels et autres de communication.

AFFICHAGE :

L'affichage sauvage sur les vitrines officielles est interdit.

PUBLICATION D'ANNONCES :